



Le Conseil Municipal de la Commune de LE THOLY s'est réuni le trente juin deux mil vingt-trois, à vingt heures trente, en séance ordinaire, avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal des 26 mai et 09 juin 2023
- Compte rendu des délégations au Maire
 - o 1/ SDEV – génie civil du réseau téléphonique – extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle
 - o 2/ SDEV – extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle
 - o 3/ Convention de prestations de service pôle carrière instances paritaires centre de gestion des Vosges
 - o 4/ Choix de l'entreprise – lot 3 métallerie – aménagement du centre bourg tranche 3
 - o 5/ Délibération portant désignation du représentant OM (Ordures ménagères) auprès de la CCGHV
 - o 6/ Délibération portant validation de l'avenant 1 au contrat de fortage pour l'exploitation de la carrière de HOUSSERAMONT

FORET

- o 7/ DM1
- o 9/ Motion en faveur de la réouverture ferroviaire de la Lorraine vers le Sud de la France

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES



Monsieur le Maire désigne Nadège DANIEL pour assurer la fonction de secrétaire de séance.

Il informe le conseil municipal de l'ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- Vente d'une parcelle à la SCI DUVAL -8
- Délibération validant la convention carte carburant pro E. Leclerc -10

Etaient présent(e)s : Anicet JACQUEMIN, Hubert DIEUDONNE, Claude GOETZINGER, Alexis BACHELARD, Éric PECHE, Sébastien FREMIOT, Nathalie BERTRAND, Patrick LECOMTE, Renaud LALEVEE, Jean-Pierre MANSUY, David CROQUET, Danielle DURAND, Jocelyne CLAUDON, Daniel MARIN. Stéphane GRIVEL Jacques GRIVEL Nadège DANIEL

Absent(e)s : Céline DUVAL (procuration à M. Jacquemin), Nathalie GRIVEL (procuration à M. Jacky Grivel)

Adoption à l'unanimité des comptes-rendus du Conseil Municipal des 26 mai et 09 juin 2023



***OBJET : SDEV – extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle
Génie civil du réseau téléphonique***

N° : 1/789

Monsieur le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique suite aux travaux d'extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle

Monsieur le Maire précise que dans le cas d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le SDEV réalise le génie civil.

Par application de la décision du Comité du SDEV en date du 19 juin 2018, le SDEV finance la sur largeur de fouille (réalisation de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Monsieur le Maire précise que le montant de ce projet est estimé à 2 834.60 € HT et que la participation financière de la commune, selon la répartition citée ci-dessus s'élèverait à 1380 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant prévisionnel de 2 837.60 € HT
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage
- **S'ENGAGE** à verser au SDEV dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant le coût HT de fourniture et pose du matériel réellement installé dans le cadre du projet



OBJET : *SDEV - extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle*

N° : 2/789

Monsieur le Maire présente le projet suivant : Extension des réseaux secs pour alimenter une parcelle
Monsieur le Maire précise que le coût de l'opération est estimé à 7 444.80 € HT

La participation de la commune s'élèvera à 59.00 % du montant HT du projet, conformément à la décision du Comité du SDEV en date du 19 juin 2018

Selon l'estimation du projet ci-dessus, la participation financière de la commune s'élèverait à 4 392.43 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de la réalisation des travaux conformément au projet présenté pour un montant prévisionnel de 7 444.80 € HT
- **AUTORISE** la réalisation des travaux par le SDEV, maître d'ouvrage
- **S'ENGAGE** à verser au SDEV dès que la demande lui en sera faite, la somme représentant 59.00 % du montant réel HT du projet



OBJET : *Délibération portant validation de la convention relative à la mise en œuvre des prestations de service du pôle carrières - instances paritaires*

N° : 3/789

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le pôle Carrière et instances paritaires du Centre de gestion des Vosges propose, par le biais d'une convention, des prestations de services

Après avoir entendu le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré

DECIDE

Article 1 : de conventionner avec le service Carrières et Instances Paritaires du Centre de Gestion des Vosges et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention

Article 2 : les dispositions de la présente délibération prendront effet après transmission aux services de l'état et publication ou notification

Article 3 : Le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'état et de sa publication

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents



**OBJET : Délibération portant choix des entreprises
Aménagement du Centre Bourg et de la traversée – Tranche 3 – LOT 3 Métallerie**

N° : 4/789

Monsieur le Maire indique que la commission d'appel d'offre s'est réunie pour analyser les offres reçues pour le LOT 3 dans le cadre du marché :

Aménagement du Centre Bourg et de la traversée – Tranche 3

Lot 3 Serrurerie Trois entreprises ont répondu : METAL DECO, METALLERIE GERARD, SMA

Après analyse de la valeur technique et du prix de l'offre, la commission a décidé de retenir l'entreprise SMA pour un montant de HT 62 945 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce choix et autorise Monsieur le Maire à signer le marché du

- **Lot 3 avec l'entreprise SMA pour un montant HT de 62 945 €**



**OBJET : Délibération portant désignation d'un élu à la commission OM
(ordures ménagères) auprès de la CCGHV**

N° : 5/789

Monsieur le Maire informe les élus de la nécessité de désigner parmi les adjoints ou les conseillers municipaux un représentant à la commission OM (ordures ménagères) de la communauté de communes Gérardmer Hautes Vosges

Monsieur Jacky GRIVEL se positionne comme titulaire

Monsieur Jacky GRIVEL est désigné représentant titulaire à la commission OM (ordures ménagères) de la CCGHV

OBJET : Délibération portant validation de l'avenant n°1 au contrat de forage pour l'exploitation de la carrière de Housseramont

N° : 6/789

DISCUSSION :

Mme GOETZINGER :

1) *Pourquoi se bousculer ? y a-t-il urgence ? pourquoi ? pour qui ? le Conseil Municipal ? la SAGRAM ? Ce vote ne peut-il pas attendre ? tous les élus ici présents ont les réponses à leurs questions.*

2) *Pour ma part, non. Suite au CM extraordinaire, les questions demeurent :*

**il y a un défaut d'information et un manque de documents en mairie*

→le dossier de demande d'exploiter : ok

→les documents nécessaires au renouvellement : inexistant en mairie ; pourquoi la SAGRAM ne nous en fait pas une copie ? pourquoi le CM n'a pas missionné le groupe de travail CARRIERE pour aller les récupérer à la DREAL ?

→aucune information/bilan sur les 20 dernières années d'exploitation (hors tonnage extrait et recettes communales).

**la remise en état pose question :*

→sur ce qui a été fait ou aurait dû être fait : 20 ans c'est long....

→sur ce qui va être fait et comment y sera associée la commune.

**entre 1980/2005 et 2023, le contexte a changé. Avec les changements climatiques, les épisodes de sécheresse, l'eau est devenue un enjeu majeur pour la commune, ses habitants et les industries sises sur son territoire. Quelles garanties ont-été apportées ? Des propositions ont été faites. Lesquelles ont été retenues ?*

-Quid de la surveillance effective du captage de la source du Cellet ?

-Quid de remettre l'article de 1980 qui permettait à la commune de faire arrêter l'extraction à tout moment dès l'instant où il y a une incidence sur le captage ?

- Quid de la proposition de la CCGHV ? suite à la démarche de M. MARIN à la CCGHV, celle-ci (en tant que gestionnaire des réseaux d'eau potable) propose « afin de lever tous les doutes et avant toutes décisions, ...de soumettre le projet de prolongation d'exploitation de la carrière à l'avis de l'hydrogéologue » : pourquoi cette proposition de la CCGHV n'a pas été retenue ?

3) *La décision que l'on va prendre n'est pas anodine :*

-elle nous engage mais engage aussi les prochains élus

-l'avenant proposé ce soir au vote est exactement le même qu'en 2021. Pourtant de nombreuses questions ont été soulevées mais aucune réponse ni aucune garantie n'ont été données. Pourquoi ?

**Parce qu'en tant qu'élu je dois prendre pour argent comptant ce qu'on me dit*

**Parce qu'en tant qu'élu je n'ai pas à réfléchir, me questionner, m'interroger sur l'impact de mon vote ?*

M. le Maire précise que le vote aura bien lieu ce jour en conseil

M. MARIN indique avoir eu rendez-vous avec le Président de la CCGHV pour lui exposer les faits et mettre une réserve sur l'impact de l'activité de la carrière sur la source du Cellet

Il propose de mettre en sommeil l'exploitation de la carrière pour voir les conséquences sur la source du Cellet qui baisse légèrement (sécheresse ou impact de la carrière)

M. le Maire répond qu'il prend la responsabilité de surveiller l'exploitation et l'impact sur le Cellet. En cas de gros impact, il ferait le nécessaire pour stopper l'exploitation

Monsieur le Maire expose que Le contrat de fortage pour l'exploitation de sables et graviers sur le site de Housseramont, d'une durée de 20 ans et approuvé par une délibération du 19 décembre 2003, doit faire l'objet de deux modifications par avenant.

D'une part, il convient de modifier l'identité du concessionnaire, suite à la fusion-absorption de la SAS « Les sablières géromoises » et de son acquisition par la SAGRAM SAS en juin 2006, il convient de modifier l'identité du concessionnaire, la société SAGRAM exploite donc le site de la carrière d'Housseramont dans le cadre du présent contrat de fortage, en lieu et place de la société « Les sablières géromoises ».

D'autre part, la société SAGRAM demande une prolongation de la durée d'exploitation. Dans le cadre de ses démarches entreprises pour le renouvellement de son autorisation administrative d'exploiter la carrière, le concessionnaire souhaite obtenir du concédant une prolongation de la durée du contrat de fortage à l'issue de sa durée initialement prévue au 20 février 2024. Le concessionnaire propose de prolonger la durée d'exploitation jusqu'au 11 avril 2035 suivant arrêté préfectoral n° 238/2022 du 31 mars 2022.

Toutes les autres clauses du contrat de fortage demeurent applicables.

Le Conseil municipal est invité à délibérer en vue :

D'accepter l'avenant n°1 au contrat de fortage pour l'exploitation de la carrière de Housseramont qui porte sur deux modifications :

. Modification de l'identité du concessionnaire

. Et la prolongation de la durée d'exploitation jusqu'au 11 avril 2035 suivant arrêté préfectoral n° 238/2022 du 31 mars 2022.

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1

VOTE à bulletins secrets

Pour : 13

Contre : 4

Abstention : 2



OBJET : Budget FORET - Délibération modificative n° 1

N° : 7/789

Monsieur le Maire informe, qu'à la demande du Trésorier principal, il convient de passer une délibération modificative :

- mandat de 0.06 € sur le budget forêt à l'article 66111
- avec pour contrepartie un titre au 7022 de 0.06 €

Le conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération modificative n° 1 comme exposée ci-dessus

OBJET : VENTE D'UNE PARCELLE A LA SCI DUVAL

N° : 8/789

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2241-1

Monsieur le Maire rappelle que la commune possède une parcelle de terrain en zone cadastrée section B parcelles n° 2353

Vu l'offre émise par la SCI DUVAL pour l'achat de la parcelle susvisée, (prix convenu 30.00 € / m² - superficie : 55 m²)

Sachant que la servitude de passage attachée à cette parcelle reste maintenue

Madame Céline DUVAL, partie prenante, ne participe pas au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

Vote : Pour : 18

- **D'ACTER** la vente pour sortie du domaine privé de la Commune d'une parcelle B 2353 au profit de la SCI DUVAL au prix de 30 € / m²
- **PRECISE** que les frais afférents au transfert de propriété de la parcelle seront à la charge de l'acquéreur.

OBJET : Délibération portant motion en faveur de la réouverture ferroviaire de la Lorraine vers le Sud de la France

N° : 9/789

Monsieur le Maire présente le projet de motion afin de demander au gouvernement et à la SNCF la réouverture d'une desserte ferroviaire vers le Sud de la France

Aussi, le conseil municipal de la commune de LE THOLY, à l'unanimité, demande à l'état et à la SNCF

- De tenir les engagements pris le 13 avril dernier
- D'investir pour un matériel roulant de qualité et d'assurer le confort des usagers
- De garantir la qualité du réseau ferroviaire et d'agir en faveur de la connexion ferroviaire entre les territoires
- De se donner tous les moyens pour arriver dans les meilleurs délais, au retour d'un service ferroviaire équivalent à celui supprimé en 2018

Motion en faveur de la réouverture ferroviaire de la Lorraine vers le Sud de la France

Depuis quatre ans, il n'y a plus aucun TGV en circulation entre le territoire lorrain et le Sud de la France. Jusqu'alors, il était possible d'aller de Nancy à Lyon en train en 3h50, un temps assez proche des 3h30 environ d'un trajet en voiture. Aujourd'hui, il est nécessaire de prendre une correspondance TGV à Paris pour un temps de parcours de plus de 4h30 et moyennant des tarifs élevés. A l'heure de la transition écologique, aujourd'hui il est incompréhensible pour nos concitoyens que la voiture soit la seule solution de transport compétitive pour relier la Lorraine à Lyon.

Cette suppression unilatérale des dessertes ne devait durer que le temps d'effectuer des travaux sur le nœud ferroviaire de Lyon, c'est-à-dire de décembre 2018 à décembre 2023. La SNCF s'était engagée à rétablir cette liaison à l'issue de la réalisation de ces aménagements... Pourtant, elle a depuis annoncé son intention de supprimer définitivement la desserte TGV directe Metz/Nancy/Dijon/Lyon via Neufchâteau. Les engagements n'ont pas été tenus, et la Lorraine a été oubliée.

Le 17 mars 2022, une nouvelle convention entre l'État et SNCF voyageurs a été signée en prévoyant un développement de l'offre Intercités - Trains d'Équilibre du Territoire (TET). Cependant, force est de constater que l'Est de la France était le grand oublié puisque concerné par aucune ligne. Face à la mobilisation des élus locaux, une réunion s'est tenue le 13 avril en présence des services de l'État, de la SNCF, des collectivités territoriales et des représentants des associations d'usagers afin évoquer la création d'une ligne TET vers le Sud financée par l'État.

A l'initiative de la Région Grand Est, du Département de Meurthe-et-Moselle et de la Métropole du Grand Nancy, une centaine d'élus locaux, départementaux, régionaux et parlementaires de toutes sensibilités, représentant l'ensemble des territoires lorrains, se sont rassemblés le 5 mai 2023 à Nancy pour exiger que l'État tienne ses engagements en faveur du rétablissement d'une desserte ferroviaire vers le Sud de la France. Il s'agit d'un enjeu majeur d'aménagement, de transition écologique et de qualité de vie dans les territoires. L'attractivité de nos communes ne peut se concevoir sans engagement fort et durable en matière de connexion ferroviaire vers le reste du territoire national. **Au carrefour de l'Europe du Nord et du Sud, de l'Est et l'Ouest, le corridor du Sillon lorrain ne doit pas et ne peut pas devenir un cul de sac ferroviaire.**

A l'heure où l'on demande aux collectivités territoriales d'investir, de contribuer de manière conséquente à la transition énergétique et de répondre aux enjeux de développement du territoire, il est essentiel que l'État prenne également ses responsabilités pour faire en sorte que la Lorraine bénéficie d'un maillage à la hauteur des besoins de mobilité et des attentes de nos concitoyens.

OBJET : Délibération validant la convention carte carburant pro E. Leclerc

N° : 10/789

Monsieur le Maire indique que le centre Leclerc de Saint Etienne les Remiremont met en place une nouvelle procédure de gestion des comptes carburant.

Il clôture la gestion des comptes clients station au profit d'une autre solution : la carte carburant pro E. Leclerc qui est une carte de paiement sur mesure pour les collectivités notamment.

Pas de frais de gestion

Aucun engagement sur la durée

Un abonnement mensuel de 2.50 € HT / carte (sachant que la commune n'a besoin que d'une carte)

Monsieur le Maire demande aux élus d'acter cette nouvelle procédure et de valider la convention carte carburant E. Leclerc

Après en avoir délibéré, Le conseil, à l'unanimité :

- ACTE la nouvelle procédure
- VALIDE la convention carte carburant E. Leclerc

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Anicet JACQUEMIN :

Le site de la CCGHV est en ligne

Différentes animations estivales de la commune ou de la CCGHV sont programmées, notamment la média-ludothèque, en tournée, sera au THOLY le jeudi 10 août

Le feu de la St Jean aura lieu

Prise d'un arrêté municipal commun à la CCGHV qui concerne la restriction de l'usage de l'eau potable, en complément de l'arrêté préfectoral (affichage jusqu'au 31 juillet 2023)

Sont interdits à compter du 29 juin 2023

- La mise à niveau et le remplissage des bains à remous de toute contenance, qu'ils soient ouverts au public ou uniquement d'usage privé
- Les utilisations d'eau pour l'arrosage (pelouses, espaces verts, massifs fleuris, jardins potagers, etc.) de 9 h à 18 h

Bureau de la mairie fermé le samedi 15 juillet 2023

Départ à la retraite de Mme MONJARDE et de M. LEH : fin des activités cours de danse et musique

Hubert DIEUDONNE

Si d'autres projets que ceux prévus au budget (notamment local des orthophonistes) sont actés, il nous faudra enlever d'autres actions car le budget est très contraint

Jacky GRIVEL

Réserve incendie :

La vidange de la réserve incendie de Bouvacôte a été réalisée après accord du SDISS de la DDT et en présence du garde pêche.

Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Cavalli avec le concours de notre collègue Daniel Marin et les employés municipaux sans polluer le milieu naturel.

Avant la remise en eau il reste la vidange à refaire et reposer le grillage de sécurité, les travaux sont en cours.

Etude et chiffrage local orthophoniste :

Les différents lots sont en cours de chiffrage, nous espérons connaître le coût de l'opération fin août.

Routes et chemins :

La commission chemin s'est réunie le mercredi 28 Juin apm, elle poursuivra sa mission pour finir la visite des routes communales.

La commission AO du lot route exercice 2023 a déclaré infructueux ces offres, nous devons relancer l'appel à candidature avec un certain nombre d'options pour répondre au plus près du budget route.

Projet centre bourg :

Les travaux ont démarré, l'escalier central a été démonté pour passer les canalisations et le fourreau électrique pour l'alimentation du 20000 volts

Le branchement est prévu le 27 juillet

Alexis BACHELARD :

Les futures animations des écoles sont programmées pour l'année prochaine

Pas de classe de mer en 2023/2024 mais reportée en 2025

Les rayonnages sont mis en place au local des associations

Les dictionnaires ont été remis aux futurs 6èmes

Joëlle, notre ATSEM part à la retraite

Claude GOETZINGER :

Les marchés estivaux sont mis en place avec des animations à chaque marché (voir flyers)

Une sortie « oiseaux » semaine 26 a attiré près de 30 personnes

Animation de l'atlas de la biodiversité programmé le 20 juillet sur le dôme des fournis rousses

La commission bois a visité les 2 parcelles reboisées pour la biodiversité

Elle propose une idée pour réhabiliter le sentier du blaireau avec la biodiversité grâce à des panneaux

Daniel MARIN propose

- que le conseil municipal apporte son soutien à ADEMAT (hôpital de Remiremont) par une motion. Idée approuvée par M. le Maire
- de rencontrer le Président de la CCGHV pour envisager l'avenir si la source du Cellet venait à diminuer

La réunion se termine à 23 h